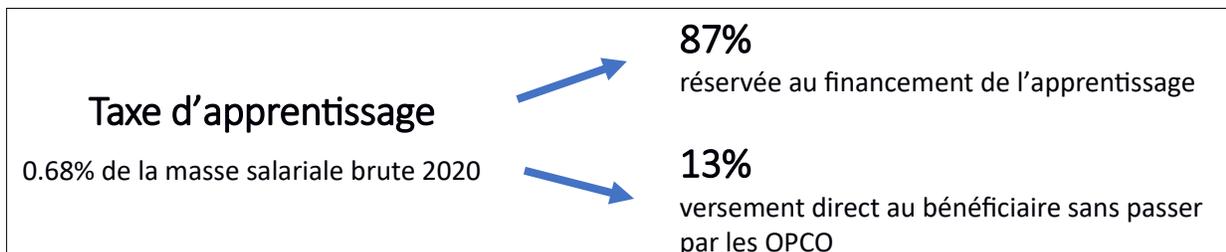




TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Bordereau de versement

Contribuez à la formation des professionnels de santé de demain
et affectez votre 13% à la Fondation EFOM Boris DOLTO



Depuis 2020, la part des 13% de votre taxe d'apprentissage peut être **versée directement à notre établissement**. C'est le seul impôt pour lequel les sociétés choisissent librement les bénéficiaires à la condition que les établissements choisis figurent sur une liste actualisée chaque année par les services de l'Etat !

La Fondation EFOM Boris DOLTO est habilitée sous le code **0753584 N**

- Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie – IFMK
- Institut de Formation en Pédicurie-Podologie – IFPP

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à réception du versement. Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement

RAISON SOCIALE	<input type="text"/>		
SIRET	<input type="text"/>		
ADRESSE POSTALE	<input type="text"/> <input type="text"/>		
NOM	<input type="text"/>	PRÉNOM	<input type="text"/>
TEL	<input type="text"/>	E-MAIL	<input type="text"/>

PAR VIREMENT , bordereau à retourner à sandrine.merville@efom.fr IBAN FR76 1751 5900 0008 0014 9322 052 BIC : CEPAFRPP751 Indiquez TA + raison sociale de l'entreprise	PAR CHEQUE à l'ordre de Fondation EFOM Boris DOLTO A retourner à l'adresse suivante : 118 bis, rue de Javel – 75015 PARIS	Votre contact : Sandrine MERVILLE Sandrine.merville@efom.fr 01 77 68 35 71 www.efom.fr
---	--	---